

Note explicative

Pour faciliter la présentation comparative des périodes annuelles, Abitibi Metals Corp. (la « **Société** ») dépose de nouveau ses états financiers annuels audités pour l'exercice financier clos le 30 juin 2024, datés du 28 octobre 2024, tels que déposés initialement à cette même date (les « **états financiers de 2024** »), uniquement afin d'y inclure, immédiatement après le rapport de l'auditeur indépendant de la Société, DNTW Toronto LLP, le rapport de l'auditeur indépendant précédent de la Société, Davidson & Company LLP, qui a audité les états financiers annuels audités de la Société au 30 juin 2023. Aucun autre changement n'a été apporté aux états financiers de 2024, et ce, malgré les événements qui pourraient être survenus après la date de dépôt initiale. La présente note explicative ne fait pas partie des états financiers de 2024 et n'y est pas intégrée par renvoi.

Date : 07 avril 2025

**ABITIBI METALS CORP. (AUPARAVANT GOLDSEEK
RESOURCES INC.)**

**ÉTATS FINANCIERS POUR LES EXERCICES TERMINÉS
LES 30 JUIN 2024 ET 2023
(EN DOLLARS CANADIENS)**

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux actionnaires

d'Abitibi Metals Corp. (auparavant Goldseek Resources Inc.)

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers d'Abitibi Metals Corp. (auparavant Goldseek Resources Inc.) (la « Société »), qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2024, de même que l'état des pertes et du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris les renseignements importants sur les méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 30 juin 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (les normes « IFRS »).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Incertitude importante liée à la continuité de l'exploitation

Nous attirons l'attention sur la note I afférente aux états financiers, qui indique que la Société a enregistré une perte nette au cours de l'exercice clos le 30 juin 2024. Comme indiqué dans la note I, ces événements ou conditions, ainsi que d'autres questions évoquées dans la note I, indiquent qu'il existe une incertitude importante susceptible de jeter un doute sérieux sur la capacité de la Société à poursuivre ses activités. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont celles qui, selon notre jugement professionnel, étaient les plus importantes dans le cadre de l'audit des états financiers pour la période en cours. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble ainsi qu'aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Réduction de valeur des actifs d'exploration et d'évaluation

Description de la question

Nous attirons l'attention sur la note 4 des états financiers. La valeur comptable des actifs d'exploration et d'évaluation de la Société était d'environ 10 millions de dollars au 30 juin 2024. Comme indiqué dans la note 3 des états financiers, la valeur comptable des actifs d'exploration et d'évaluation est examinée à chaque période de référence afin de déterminer s'il existe un indicateur de réduction de valeur ou de reprise sur réduction de valeur.

Recommandations d'audit

Les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question clé de l'audit sont les suivantes : i) tester l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles internes liés au processus d'évaluation des indicateurs de réduction de valeur ou de reprise sur réduction de valeur mis en place par la Société; ii) évaluer la pertinence des méthodes et des modèles d'évaluation utilisés; iii) évaluer le caractère raisonnable des hypothèses importantes utilisées par la direction. Nous avons également évalué les compétences, les capacités et l'objectivité du personnel de la Société impliqué dans la préparation de l'évaluation de la réduction de valeur.

Autre question

Les états financiers de la Société pour l'exercice clos le 30 juin 2023 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé une opinion non modifiée sur ces états le 25 octobre 2023.

Autres renseignements

La responsabilité des autres renseignements incombe à la direction. Les autres renseignements comprennent le rapport de gestion pour l'exercice clos le 30 juin 2024, que nous avons obtenu avant la date du présent rapport de l'auditeur.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres renseignements et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces renseignements.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres renseignements et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence importante entre ceux-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres renseignements semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres renseignements, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité des activités et d'appliquer le principe comptable de continuité des activités, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser ses activités, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et d'émettre un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie importante qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme étant importantes lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. En outre :

- Nous déterminons et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des renseignements connexes fournis par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité des activités et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les données fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces données ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Toutefois, des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser ses activités.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris l'information fournie dans les notes, et déterminons si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

- Nous planifions et réalisons l'audit du groupe afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités ou unités fonctionnelles de la Société, sur la base desquels nous pourrions nous forger une opinion sur les états financiers du groupe. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de l'examen des travaux d'audit effectués aux fins de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous conformons aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et que nous leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance, ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associée responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est Julia Zhou.

28 octobre 2024
Markham (Ontario)

DNTW Toronto LLP

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
7100 Woodbine Ave, Suite 219
Markham, Ontario Canada L3R 5J2

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux actionnaires
Abitibi Metals Corp. (auparavant Goldseek Resources Inc.)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints d'Abitibi Metals Corp. (auparavant Goldseek Resources Inc.) (la « Société »), qui comprennent l'état de la situation financière aux 30 juin 2023 et 2022, de même que l'état des pertes et du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et les flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris un sommaire des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 30 juin 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (les normes « IFRS »).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Incertitude importante liée à la continuité de l'exploitation

Nous attirons l'attention sur la note 1 des états financiers, qui mentionne que la Société aura besoin de financements supplémentaires pour poursuivre le développement de ses propriétés d'exploration, s'acquitter des frais généraux et de ses dettes à leur échéance. Comme mentionné à la note 1, ces événements et conditions indiquent qu'il existe une incertitude importante susceptible de jeter un doute sérieux sur la capacité de la Société à poursuivre son activité à titre d'entreprise en exploitation. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont celles qui, selon notre jugement professionnel, étaient les plus importantes dans le cadre de l'audit des états financiers pour l'exercice en cours. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble ainsi qu'aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

En plus de la question décrite à la rubrique « *Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation* », nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport d'audit.



Évaluation des indicateurs de dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation ("actifs d'E et E")

Comme il est décrit à la note 4 des états financiers, la valeur comptable des actifs d'E et E de la Société se chiffrait à 4 272 473 \$ au 30 juin 2023. Comme décrit plus en détail à la note 3 des états financiers, la direction évalue les indicateurs de dépréciation des actifs d'E et E à chaque période de présentation de l'information financière.

Les principales raisons pour lesquelles nous avons déterminé que l'évaluation des indicateurs de dépréciation des actifs d'E et E est une question clé de l'audit sont que la direction a exercé son jugement lorsqu'elle a évalué s'il existait des indicateurs de dépréciation des actifs d'E et E, en particulier en ce qui concerne la valeur comptable des actifs, qui est influencée par l'intention et la capacité de la société à poursuivre l'exploration et l'évaluation de ces actifs. Cela a entraîné un degré élevé de jugement, de subjectivité et d'effort de la part des auditeurs dans la mise en œuvre de procédures visant à évaluer les éléments probants relatifs aux jugements portés par la direction dans son évaluation des indicateurs de dépréciation qui pourraient donner lieu à l'obligation de préparer une estimation de la valeur recouvrable de l'actif d'E et E.

Le traitement de cette question a impliqué la mise en œuvre de procédures et l'évaluation des éléments probants de l'audit en lien avec la formulation de notre opinion globale sur les états financiers. Nos procédures d'audit comprenaient notamment, entre autres :

- l'évaluation de l'appréciation par la direction des indicateurs de dépréciation;
- l'évaluation de l'intention pour les actifs d'E et E par le biais de discussions et de communications avec la direction;
- l'examen des dépenses récentes de la société et des budgets de dépenses pour les périodes futures;
- l'évaluation du respect des accords et des exigences de dépense, notamment en examinant les contrats d'option et en se portant garant des paiements en espèces et des émissions d'actions;
- l'évaluation des droits d'exploration des actifs d'E et E par la Société, notamment par l'envoi de demande de confirmation aux donneurs d'option et aux optants afin de s'assurer que les accords sont en règle;
- l'obtention, par sondage sur les sites web gouvernementaux, de la confirmation des titres de propriété afin de s'assurer que les droits miniers sous-jacents aux actifs d'E et E sont en règle.

Autres renseignements

La responsabilité des autres renseignements incombe à la direction. Les autres renseignements obtenus à la date du présent rapport de l'auditeur comprennent le rapport de gestion.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres renseignements et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces renseignements.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres renseignements et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence importante entre ceux-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres renseignements semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion avant la date du présent rapport d'audit. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres renseignements, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité des activités et d'appliquer le principe comptable de continuité des activités, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser ses activités, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et d'émettre un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé

conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie importante qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme étant importantes lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. En outre :

- Nous déterminons et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des renseignements connexes fournis par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité des activités et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les données fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces données ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Toutefois, des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser ses activités.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris l'information fournie dans les notes, et déterminons si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et que nous leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance, ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de l'exercice considéré : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associée responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est Carmen Newnham.



Abitibi Metals Corp. (auparavant Goldseek Resources Inc.)

État de la situation financière (en dollars canadiens)

	Au 30 juin 2024	Au 30 juin 2023
ACTIFS		
Actifs courants		
Trésorerie	15 665 569 \$	1 012 964 \$
Charges payées d'avance	514 629	7 848
Sommes à recevoir	565 021	3 453
Titres négociables (note 5)	35 000	-
Total de l'actif courant	16 780 219	1 024 265
Actifs non courants		
Actifs d'exploration et d'évaluation (notes 4 et 8)	10 399 987	4 272 473
Total de l'actif	27 180 206 \$	5 296 738 \$
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		
Passif à court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer (notes 6 et 8)	1 118 663 \$	105 816 \$
Prime sur les actions accréditatives (notes 7 et 11)	2 385 309	80 648
Total des passifs courants	3 503 972	186 464
Passif à long terme		
Passifs d'impôt différé (note 9)	1 109 340	532 000
Total des passifs	4 613 312	718 464
Capitaux propres		
Capital actions (note 7)	25 495 131	5 622 427
Bons de souscription (note 7)	269 346	60 866
Réserves (note 7)	462 067	391 239
Déficit	(3 659 650)	(1 496 258)
Total des capitaux propres	22 566 894	4 578 274
Total du passif et des capitaux propres	27 180 206 \$	5 296 738 \$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Nature des activités et continuité d'exploitation (note 1)

Engagement (note 11)

Événements postérieurs (note 13)

Approuvé au nom du conseil d'administration :

(Signé) « Jonathon Deluce » Administrateur

(Signé) « Norman Farrell » Administrateur

Abitibi Metals Corp. (auparavant Goldseek Resources Inc.)

État des pertes et du résultat global (en dollars canadiens)

	Exercice clos le 30 juin 2024	Exercice clos le 30 juin 2023
Charges		
Consultation (note 8)	409 156 \$	17 500 \$
Frais administratifs et généraux (note 8)	71 921	26 700
Relations avec les investisseurs	1 624 839	30 625
Honoraires professionnels (note 8)	122 902	58 447
Frais réglementaires	66 024	25 123
Paiements fondés sur des actions (notes 7 et 8)	436 920	-
Résultat net d'exploitation	(2 731 762)	(158 395)
Autres postes		
Reprise des primes accréditatives (notes 7 et 11)	503 862	6 852
Gains sur titres négociables (note 5)	25 000	-
Produits d'intérêts	367 641	31 512
Réduction de valeur des actifs d'exploration et d'évaluation (note 4)	-	(62 409)
	896 503	(24 045)
Perte avant impôts pour l'exercice	(1 835 259)	(182 440)
Charge d'impôt différé (note 9)	(577 340)	(288 000)
Perte nette et perte au titre du résultat global pour l'exercice	(2 412 599) \$	(470 440) \$
Résultat net par action de base et diluée	(0,03) \$	(0,01) \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – de base et dilué	83 798 808	50 587 627

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Abitibi Metals Corp. (auparavant Goldseek Resources Inc.)

États des variations des capitaux propres (en dollars canadiens)

	Nombre d'actions	Capital-actions	Bons de souscription	Réserves	Déficit	Total
Solde au 30 juin 2022	37 676 061	4 817 677 \$	161 433 \$	448 747 \$	(1 183 893) \$	4 243 964 \$
Actions émises contre une somme en espèces, nettes	21 257 143	831 500	-	-	-	831 500
Prime sur les actions accréditives	-	(87 500)	-	-	-	(87 500)
Options d'achat d'actions expirées	-	-	-	(57 508)	57 508	-
Actions émises pour les actifs d'exploration et d'évaluation	1 350 000	60 750	-	-	-	60 750
Bons de souscription expirés	-	-	(100 567)	-	100 567	-
Perte nette et perte globale au cours de l'exercice	-	-	-	-	\$	\$
Solde au 30 juin 2023	60 283 204	5 622 427 \$	60 866 \$	391 239 \$	(1 496 258) \$	4 578 274 \$
Actions émises contre une somme en espèces, nettes	39 700 223	20 475 079	269 346	-	-	20 744 425
Prime sur les actions accréditives	-	(2 808 523)	-	-	-	(2 808 523)
Exercice d'options d'achat d'actions	3 800 000	405 452	-	(155 452)	-	250 000
Exercice des bons de souscription	3 081 500	566 674	(22 299)	-	-	544 375
Options d'achat d'actions expirées	-	-	-	(210 640)	210 640	-
Actions émises pour les actifs d'exploration et d'évaluation	3 164 160	1 234 022	-	-	-	1 234 022
Bons de souscription expirés	-	-	(38 567)	-	38 567	-
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	436 920	-	436 920
Perte nette et perte globale au cours de l'exercice	-	-	-	-	(2 412 599)	(2 412 599)
Solde au 30 juin 2024	110 029 087	25 495 131 \$	269 346 \$	462 067 \$	(3 659 650) \$	22 566 894 \$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Abitibi Metals Corp. (auparavant Goldseek Resources Inc.)

Tableaux des flux de trésorerie (en dollars canadiens)

	Exercice clos le 30 juin 2024	Exercice clos le 30 juin 2023
Activités d'exploitation		
Perte nette au cours de l'exercice	(2 412 599) \$	(470 440) \$
Ajustements pour :		
Paielements fondés sur des actions	436 920	-
Reprise des primes accréditatives	(503 862)	(6 852)
Gains sur titres négociables	(25 000)	-
Réduction de valeur des actifs d'exploration et d'évaluation	-	62 409
Charge d'impôt différé	577 340	288 000
Variations du fonds de roulement hors trésorerie :		
Sommes à recevoir	(561 568)	95 121
Charges payées d'avance	(506 781)	6 057
Créditeurs et charges à payer	204 205	5 553
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	(2 791 345)	(20 152)
Activités d'investissement		
Actifs d'exploration et d'évaluation	(4 094 850)	(121 689)
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement	(4 094 850)	(121 689)
Activités de financement		
Émission d'actions contre somme en espèces, nettes	20 744 425	831 500
Options de souscription d'actions exercées	250 000	-
Bons de souscription exercés	544 375	-
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	21 538 800	831 500
Variation nette de la trésorerie	14 652 605	689 659
Trésorerie, au début de l'exercice	1 012 964	323 305
Trésorerie, à la fin de l'exercice	15 665 569 \$	1 012 964 \$
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Intérêts perçus sur la trésorerie	367 641 \$	31 512 \$
Actifs d'exploration et d'évaluation inclus dans les créditeurs et charges à payer	877 012 \$	68 370 \$
Actions émises dans le cadre de l'acquisition des actifs d'exploration et d'évaluation	1 234 022 \$	60 750 \$
Actions reçues en contrepartie des actifs d'exploration et d'évaluation	10 000 \$	-\$
Comptabilisation de la prime sur les actions accréditatives	369 632 \$	87 500 \$
Options et bons de souscription échus transférés au déficit	249 207 \$	158 075 \$
Impôts payés en espèces	-\$	-\$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Abitibi Metals Corp. (auparavant Goldseek Resources Inc.)

Notes afférentes aux états financiers

Exercices clos les 30 juin 2024 et 2023 (en dollars canadiens)

1. Nature des activités et continuité d'exploitation

Abitibi Metals Corp. (auparavant Goldseek Resources Inc.) (la « Société ») a été constituée en vertu de la Business Corporations Act de la Colombie-Britannique le 21 septembre 2018. La Société a pour activités l'acquisition et l'exploration de propriétés minières. Le 14 février 2020, la Société a déposé un prospectus d'admissibilité et est devenue un émetteur assujéti dans les provinces de la Colombie-Britannique et de l'Ontario. Les actions ordinaires de la Société ont commencé à se négocier à la Bourse des valeurs canadiennes (la « CSE ») le 9 mars 2020 sous le symbole boursier « GSK ». Le 13 octobre 2023, la Société a changé de nom, passant de Goldseek Resources Inc. à Abitibi Metals Corp. et son symbole boursier sur la CSE est devenu « AMQ ». Le siège social et principal établissement de la Société est situé au 1231, rue Huron, à London (Ontario) N5Y 4L1, Canada.

Les présents états financiers ont été préparés sur une base de continuité d'exploitation, ce qui suppose que la Société sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses passifs dans le cours normal de ses activités dans un avenir prévisible. Les valeurs de réalisation peuvent être sensiblement différentes des valeurs comptables telles qu'elles sont présentées et ces états financiers ne tiennent pas compte des ajustements qui devraient être apportés aux valeurs comptables et au classement des actifs et des passifs si la Société n'était pas en mesure de poursuivre ses activités.

La Société aura besoin de financements supplémentaires pour poursuivre le développement de ses propriétés d'exploration, s'acquitter des frais généraux et de ses dettes à leur échéance. Bien que la Société ait réussi à obtenir des financements par actions dans le passé, rien ne garantit qu'elle sera en mesure de le faire à l'avenir et à des conditions acceptables pour la direction. Ces événements et conditions indiquent une incertitude importante susceptible de jeter un doute sérieux sur la capacité de la Société à poursuivre son activité à titre d'entreprise en exploitation.

De nombreux facteurs externes peuvent avoir une incidence négative sur la main-d'œuvre, les économies et les marchés financiers à l'échelle mondiale. Il est impossible pour la Société de prédire la durée ou l'ampleur des résultats défavorables de ces facteurs externes ainsi que leur effet sur les activités de la Société ou sa capacité à lever des fonds.

2. Mode de présentation et déclaration de conformité

Déclaration de conformité

Les présents états financiers de la Société ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). Ces états financiers ont été préparés conformément aux normes IFRS et aux principes comptables décrits dans la note 3, Sommaire des principales méthodes comptables. Les conventions comptables présentées ci-dessous ont été appliquées de manière uniforme à tous les exercices présentés, sauf indication contraire.

Les états financiers de l'exercice clos le 30 juin 2024 ont été examinés et leur publication a été autorisée par le conseil d'administration le 28 octobre 2024.

Base d'évaluation

Les états financiers ont été établis au coût historique, à l'exception de certains instruments financiers évalués à la juste valeur. Ces états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société.

La préparation de ces états financiers conformément aux normes IFRS nécessite que la direction procède à certaines prévisions comptables cruciales. Elle exige également que la direction exerce son jugement dans l'application des conventions comptables de la Société. Les domaines qui nécessitent un degré plus élevé de jugement ou de complexité, ou les domaines où les hypothèses et les estimations ont une incidence importante sur les états financiers sont présentés dans la note 3.

Abitibi Metals Corp. (auparavant Goldseek Resources Inc.)

Notes afférentes aux états financiers

Exercices clos les 30 juin 2024 et 2023 (en dollars canadiens)

3. Sommaire des principales méthodes comptables

Les conventions comptables exposées ci-dessous ont été appliquées pour la préparation des états financiers des exercices clos les 30 juin 2024 et 2023.

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

La monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société est le dollar canadien. La Société n'exerce aucune activité à l'étranger. Les opérations en monnaies autres que la monnaie de fonctionnement sont comptabilisées aux taux de change en vigueur à la date des opérations. À la fin de chaque période de référence, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis aux taux en vigueur à cette date. Les éléments non monétaires évalués au coût historique en monnaie étrangère ne sont pas reconvertis. Les gains et les pertes de change découlant du règlement de ces transactions et de la réévaluation des éléments monétaires aux taux de change de fin de période sont comptabilisés dans l'état des résultats.

Trésorerie

La trésorerie comprend l'encaisse, les soldes bancaires et les placements dont l'échéance initiale est de quatre-vingt-dix jours ou moins, ainsi que les dépôts détenus en fiducie. Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2024, la Société a perçu 367 641 dollars (31 512 dollars en 2023) d'intérêts sur son solde de trésorerie.

Frais d'exploration et d'évaluation

Les coûts engagés avant que la Société n'obtienne les droits légaux d'explorer une zone sont passés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés.

Les dépenses d'exploration et d'évaluation comprennent les coûts d'acquisition de licences et les coûts associés aux activités d'exploration et d'évaluation.

Les coûts d'acquisition et les dépenses d'exploration et d'évaluation sont capitalisés jusqu'à ce que la viabilité des propriétés d'exploration soit déterminée. La Société capitalise les coûts sur des blocs de claims ou des zones présentant un intérêt géologique spécifiques.

Les actifs d'exploration et d'évaluation sont soumis à un test de dépréciation si des faits ou des circonstances indiquent qu'il existe une dépréciation. Ci-après, des exemples de tels faits et circonstances :

- la période pendant laquelle la Société a le droit d'explorer la zone spécifique a expiré ou expirera dans un avenir proche, et ne devrait pas être renouvelée;
- des dépenses importantes pour la poursuite des travaux d'exploration et d'évaluation des ressources minérales dans la zone spécifique ne sont ni budgétées ni prévues;
- l'exploration et l'évaluation des ressources minérales dans la zone spécifique n'ont pas permis de découvrir des quantités viables de ressources minérales d'un point de vue commercial et l'entité a décidé d'interrompre ces activités dans la zone spécifique;
- il existe suffisamment de données indiquant que, même si un développement dans la zone spécifique est susceptible de se poursuivre, il est peu probable que la valeur comptable de l'actif d'exploration et d'évaluation puisse être recouvrée en totalité à la suite d'une mise en valeur ou d'une vente réussie.

Une fois que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction des ressources minérales sont démontrées, la Société cesse d'inscrire à l'actif les dépenses engagées pour le bloc de claims ou la zone géologique d'intérêt concernée et soumet l'actif à un test de dépréciation. Le solde capitalisé, net de toute dépréciation comptabilisée, est alors reclassé en actifs corporels ou incorporels de développement minier selon la nature de l'actif.

Abitibi Metals Corp. (auparavant Goldseek Resources Inc.)

Notes afférentes aux états financiers

Exercices clos les 30 juin 2024 et 2023 (en dollars canadiens)

3. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Provision pour la remise en état

La Société est soumise à diverses lois et réglementations gouvernementales relatives aux perturbations environnementales causées par les activités d'exploration et d'évaluation. La Société enregistre la valeur actuelle des coûts estimés des obligations légales et implicites nécessaires à la restauration des sites d'exploration au cours de la période où l'obligation est contractée. La restauration, la remise en état et la revégétalisation des sites d'exploration affectés font partie des activités de remise en état.

La provision pour la remise en état est généralement constituée lorsque la perturbation de l'environnement est soumise aux lois et règlements gouvernementaux. Lorsque le passif est comptabilisé, la valeur actualisée du coût estimé est capitalisée en augmentant la valeur comptable des actifs miniers concernés. Au fil du temps, le passif actualisé est augmenté pour tenir compte des variations de la valeur actuelle en fonction des taux d'actualisation actuels du marché et des risques spécifiques au passif. Les perturbations environnementales supplémentaires ou les variations des coûts de remise en état seront comptabilisées en tant qu'ajouts aux actifs correspondants et au passif de remise en état au cours de l'année où elles se produisent.

Aux 30 juin 2024 et 2023, la Société n'avait aucune provision pour remise en état.

Impôt sur le revenu

Charge d'impôt exigible

Les actifs et passifs d'impôts exigibles de la période en cours sont évalués au montant que l'on s'attend à recouvrer ou à payer auprès des administrations fiscales. Les taux d'imposition et les réglementations fiscales utilisés pour calculer ce montant sont ceux qui sont adoptés ou quasi adoptés, à la date de clôture, dans les pays où la Société exerce ses activités et génère des bénéfices imposables.

La charge d'impôt exigible relative aux éléments comptabilisés directement en autres éléments du résultat global ou en capitaux propres est comptabilisée en autres éléments du résultat global ou en capitaux propres et non en résultat. La direction évalue périodiquement les positions prises dans les déclarations fiscales en ce qui concerne les situations dans lesquelles les réglementations fiscales applicables sont sujettes à interprétation et constitue des provisions le cas échéant.

Impôts différés

L'impôt différé est comptabilisé sur les différences temporaires à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable aux fins de la présentation de l'information financière. La valeur comptable de l'actif d'impôt différé est revue à la fin de chaque période de présentation de l'information financière et n'est comptabilisée que dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre d'utiliser tout ou partie de l'actif d'impôt différé.

L'actif et le passif d'impôt différé sont évalués aux taux d'imposition qui devraient être appliqués à l'exercice où l'actif est réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

L'actif et le passif d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser l'actif et le passif d'impôt exigible et si l'impôt différé concerne la même entité imposable et la même autorité fiscale.

Abitibi Metals Corp. (auparavant Goldseek Resources Inc.)

Notes afférentes aux états financiers

Exercices clos les 30 juin 2024 et 2023 (en dollars canadiens)

3. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Perte par action

La perte par action de base est calculée en divisant la perte de la Société attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période visée. La perte diluée par action est calculée en divisant le résultat de la Société attribuable aux actions ordinaires par la somme du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation et de toutes les actions ordinaires supplémentaires qui auraient été en circulation si les instruments potentiellement dilutifs avaient été convertis au début de la période. Pour les exercices clos les 30 juin 2024 et 2023, la perte diluée par action de la Société est identique à la perte de base par action, les options d'achat d'actions ou les bons de souscription de la Société étant antidilutifs.

Actions accréditives

En vertu de la législation fiscale canadienne, une société est autorisée à émettre des actions accréditives par lesquelles elle s'engage à effectuer des dépenses admissibles et à renoncer aux déductions fiscales correspondantes au profit des investisseurs. Le produit de l'émission de ces actions est réparti entre l'offre d'actions et la vente d'avantages fiscaux. La répartition est effectuée sur la base de la différence entre le prix de marché estimé ou le prix coté des actions et le montant que l'investisseur paie pour les actions accréditives. Un passif lié à la prime sur les actions accréditives est comptabilisé pour cette différence.

La Société peut renoncer aux déductions fiscales liées aux dépenses d'exploration et d'évaluation admissibles à la date d'émission des actions accréditives en vertu de la règle du retour en arrière. Lorsque la règle du retour en arrière n'est pas disponible, l'on renonce à la déduction fiscale au fur et à mesure qu'elle est engagée. Le passif lié à la prime sur les actions accréditives est réduit au prorata et comptabilisé en résultat net en fonction des dépenses admissibles engagées qui peuvent faire l'objet d'une renonciation.

Paiements fondés sur des actions

Les paiements fondés sur des actions réglés en instruments de capitaux propres versés à des employés et à des tiers fournissant des services similaires sont évalués à la juste valeur des instruments de capitaux propres à la date d'attribution. La juste valeur est évaluée à la date d'attribution, et chaque tranche est comptabilisée en fonction de l'acquisition graduelle des droits sur la période au cours de laquelle les droits rattachés aux options sont acquis. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société révisé son estimation du nombre d'instruments de capitaux propres devant être acquis. L'incidence de la révision des estimations initiales, le cas échéant, est comptabilisée en résultat net de sorte que la charge cumulative reflète l'estimation révisée, et un ajustement correspondant est apporté à la réserve.

Les opérations dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres conclues avec des parties autres que des employés sont évaluées à la juste valeur des biens ou des services reçus, sauf si cette juste valeur ne peut être estimée de façon fiable, auquel cas elles sont évaluées à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués, à la date à laquelle l'entité obtient les biens ou à laquelle l'autre partie fournit le service.

La juste valeur à la date de l'octroi des options non exercées à l'échéance est retirée de la réserve et transférée au déficit.

Abitibi Metals Corp. (auparavant Goldseek Resources Inc.)

Notes afférentes aux états financiers

Exercices clos les 30 juin 2024 et 2023 (en dollars canadiens)

3. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers

La Société classe ses instruments financiers dans les catégories suivantes : à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN ») à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG ») ou au coût amorti. La Société détermine le classement des actifs financiers lors de la comptabilisation initiale. Le classement des instruments d'emprunt repose sur le modèle économique de la Société pour la gestion des actifs financiers et sur les caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels. Les instruments de capitaux propres détenus à des fins de transaction sont classés comme étant à la JVRN. En ce qui concerne les autres instruments de capitaux propres, la Société peut, le jour de l'acquisition, faire le choix irrévocable (instrument par instrument) de les désigner à la JVAERG. Les passifs financiers sont évalués au coût amorti, sauf s'ils doivent être évalués à la JVRN (comme les instruments détenus à des fins de transaction ou les dérivés) ou si la Société a choisi de les évaluer à la JVRN.

La Société classe ses instruments financiers comme suit :

Trésorerie	Coût amorti
Titres négociables	JVRN
Créditeurs	Coût amorti

Évaluation

Actifs et passifs financiers au coût amorti

Les actifs et les passifs financiers au coût amorti sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée ou diminuée des coûts de transaction, respectivement, et ils sont ultérieurement comptabilisés au coût amorti, diminué de toute moins-value.

Actifs et passifs financiers à la JVRN

Les actifs et les passifs financiers comptabilisés à la JVRN sont initialement comptabilisés à la juste valeur et les coûts de transaction sont passés en charges dans l'état des pertes et le résultat global. Les gains et les pertes réalisés et latents relevant des variations de la juste valeur des actifs et des passifs financiers détenus à la JVRN sont inclus dans le résultat de la période au cours de laquelle ils surviennent.

La Société comptabilise une déduction pour pertes de crédit attendues sur les actifs financiers qui sont évalués au coût amorti. À chaque date de bilan, la Société évalue la correction de valeur pour pertes de l'actif financier à un montant correspondant aux pertes sur créances attendues pour la durée d'exploitation si le risque lié au crédit de l'actif financier a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale. Si, à la date du bilan, l'actif financier n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, la Société évalue la déduction pour pertes de l'actif financier à un montant égal aux pertes de crédit attendues sur douze mois. La Société comptabilise dans les états des résultats et du résultat global, un gain ou une perte de valeur correspondant au montant des pertes de crédit attendues (ou de la reprise de perte de valeur) nécessaire pour ajuster la déduction pour pertes à la date de clôture au montant qui doit être comptabilisé.

Placements en titres de créance à la JVAERG

Ces actifs sont ultérieurement évalués à leur juste valeur. Les produits d'intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, les gains et pertes de change et les dépréciations sont comptabilisés en résultat. Les autres gains et pertes nets sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Lors de la décomptabilisation, les gains et pertes accumulés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat.

Abitibi Metals Corp. (auparavant Goldseek Resources Inc.)

Notes afférentes aux états financiers

Exercices clos les 30 juin 2024 et 2023 (en dollars canadiens)

3. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Placements en titres de capitaux propres à la JVAERG

Ces actifs sont ultérieurement évalués à leur juste valeur. Les dividendes sont comptabilisés en produits dans le compte de résultat, sauf s'ils représentent clairement une récupération d'une partie du coût de l'investissement. Les autres gains et pertes nets sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et ne sont jamais reclassés en résultat.

Décomptabilisation

La Société décomptabilise les actifs financiers seulement lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés aux actifs financiers arrivent à expiration, ou lorsqu'elle transfère les actifs financiers et la quasi-totalité des risques et avantages connexes inhérents à la propriété à une autre entité. Les gains et pertes résultant de la décomptabilisation sont généralement comptabilisés en résultat.

La Société décomptabilise un passif financier lorsque les obligations contractuelles sont éteintes, qu'elles sont annulées ou qu'elles arrivent à expiration. La Société décomptabilise également un passif financier lorsque les conditions de ce dernier sont modifiées de telle sorte que les conditions ou les flux de trésorerie de l'instrument modifié sont substantiellement différents, auquel cas un nouveau passif financier basé sur les conditions modifiées est comptabilisé à la juste valeur.

Perte de valeur d'actifs non financiers

À la fin de chaque période de référence pour le rapport, les valeurs comptables des actifs de la Société, ou de chaque unité génératrice de trésorerie (« UGT »), sont examinées afin de déterminer s'il existe un quelconque indice de perte de valeur de ces actifs. S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer l'éventuelle perte de valeur. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. La juste valeur est le montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif lors d'une opération dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. Pour évaluer la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimatifs sont actualisés à leur valeur actuelle au moyen d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'actif. Si la valeur recouvrable d'un actif est estimée être inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif est ramenée à sa valeur recouvrable et la perte de valeur est comptabilisée dans l'état des résultats et du résultat global de la période.

Lorsqu'une reprise de perte de valeur survient ultérieurement, la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT est augmentée pour atteindre l'estimation révisée de sa valeur recouvrable, mais sans dépasser la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif ou l'UGT au cours des exercices précédents. Une reprise de perte de valeur est immédiatement comptabilisée dans l'état des résultats et du résultat global.

Estimations et jugements comptables

La préparation des états financiers conformément aux normes IFRS nécessite que la Société fasse des estimations et formule des hypothèses concernant l'avenir. La direction de la Société repasse en revue ces estimations et les hypothèses sous-jacentes de manière continue, en se fondant sur l'expérience et d'autres facteurs, y compris les attentes relatives à des événements futurs jugées raisonnables dans les circonstances. Les révisions des estimations sont ajustées de manière prospective dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées.

Abitibi Metals Corp. (auparavant Goldseek Resources Inc.)

Notes afférentes aux états financiers

Exercices clos les 30 juin 2024 et 2023 (en dollars canadiens)

3. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Estimations et jugements comptables (suite)

Les estimations et les hypothèses par rapport auxquelles il est fort probable d'apporter des ajustements significatifs des actifs et des passifs au cours des périodes comptables futures comprennent :

- La valeur recouvrable de ses actifs d'exploration et d'évaluation : La direction détermine s'il est probable que les coûts d'exploration et d'évaluation engagés soient recouverts par l'exploration et la mise en valeur ou la vente réussies de l'actif faisant l'objet de l'examen. En outre, l'évaluation consistant à déterminer s'il existe des réserves récupérables du point de vue économique, est en soi un processus d'estimation. Les estimations et les hypothèses formulées peuvent changer si de nouvelles données se présentent. Si, après la capitalisation des dépenses, des données suggérant que la récupération des dépenses est improbable deviennent disponibles, le montant capitalisé est radié dans les états des résultats et du résultat global de la période au cours de laquelle les nouvelles données deviennent disponibles.

Jugements importants :

La préparation des états financiers conformément aux normes IFRS nécessite que la Société exerce son jugement, en dehors de celui portant sur les estimations, lors de l'application des méthodes comptables. Les jugements les plus importants émis dans les états financiers de la Société sont les suivants :

- La capacité de la Société à poursuivre son exploitation et l'existence d'événements ou de conditions susceptibles de générer une forte incertitude.
- Actifs et passifs d'impôts différés : L'évaluation de la provision pour impôts différés est soumise à des incertitudes liées au calendrier des événements futurs et aux changements de législation, de taux d'imposition et d'interprétation par les autorités fiscales. L'estimation des impôts différés comprend l'évaluation de la recouvrabilité des actifs d'impôts différés sur la base d'une appréciation de la capacité de la Société à utiliser les déductions fiscales futures sous-jacentes par rapport aux bénéfices imposables futurs avant l'expiration de ces déductions. Aux fins du calcul de l'impôt différé, la direction détermine s'il est probable qu'une partie ou la totalité des actifs d'impôts différés ne soit pas réalisée. La réalisation finale des actifs d'impôts différés dépend de la génération de bénéfices imposables futurs, qui dépend à son tour de la découverte, de l'extraction, de la mise en valeur et de la commercialisation réussies des réserves minérales. Si l'évaluation par la direction de la capacité de la Société à utiliser les déductions fiscales futures change, la Société serait tenue de comptabiliser plus ou moins d'actifs d'impôts différés, et les provisions ou recouvrements d'impôts futurs pourraient être affectés.

Normes comptables publiées, mais non encore en vigueur.

La Société a examiné les normes comptables ou les amendements aux normes comptables existantes qui ont été publiés mais dont les dates d'entrée en vigueur sont ultérieures et a déterminé que ceux-ci ne sont pas applicables ou ne devraient pas avoir d'incidence notable sur ses états financiers.

Abitibi Metals Corp. (auparavant Goldseek Resources Inc.)

Notes afférentes aux états financiers

Exercices clos les 30 juin 2024 et 2023 (en dollars canadiens)

4. Actifs d'exploration et d'évaluation

Au cours des exercices clos les 30 juin 2024 et 2023, les activités de la Société en matière d'actifs d'exploration et d'évaluation étaient les suivantes :

	Bonanza	Horizon	Quevillon Ouest	Southern Arm	Val D'Or Nord	Beschefer	B26	Total
Solde au 30 juin 2022	1 053 290 \$	594 210 \$	62 409 \$	123 620 \$	149 963 \$	2 160 576 \$	4 144 068 \$	\$
Acquisition	-	-	-	879	-	65 750	-	66 629
Dépenses d'exploration :								
Consultation	22 187	15 000	-	6 159	5 255	16 495	-	65 096
Forage	-	-	-	-	-	46 705	-	46 705
Géochimie	-	69 611	-	-	-	-	-	69 611
Subventions gouvernementales	-	(30 722)	-	-	-	-	-	(30 722)
Crédits d'impôt reçus	-	-	-	-	-	(26 505)	-	(26 505)
Perte de valeur	-	-	(62 409)	-	-	-	-	(62 409)
Solde au 30 juin 2023	1 075 477	648 099	-	130 658	155 218	2 263 021	-	4 272 473
Acquisition	-	-	-	-	-	1 536	1 289 913	1 291 449
Dépenses d'exploration :								
Consultation	15 123	880	-	723	8 312	12 666	348 425	386 129
Forage	-	-	-	-	-	77 761	63 661 466	4 339 227
Géométrage et géophysique	-	-	-	-	-	-	149 515	149 515
Subventions gouvernementales	-	-	-	-	-	(28 806)	-	(28 806)
Récupération	(10 000)	-	-	-	-	-	-	(10 000)
Solde au 30 juin 2024	1 080 600 \$	648 979 \$	-\$	131 381 \$	163 530 \$	2 926 178 \$	5 449 319 \$	10 399 987 \$

Abitibi Metals Corp. (auparavant Goldseek Resources Inc.)

Notes afférentes aux états financiers

Exercices clos les 30 juin 2024 et 2023 (en dollars canadiens)

4. Actifs d'exploration et d'évaluation (suite)

Propriété Bonanza

La propriété Bonanza est située près de la municipalité de Senneterre, au Québec. Le 11 octobre 2018, la Société a signé une convention d'achat avec Delford Investments Inc., Jonathon Deluce (chef de la direction de la Société), Bradel Properties Ltd. (un actionnaire de la Société) et Delinks Holdings Ltd. (un actionnaire de la Société) (collectivement, les « vendeurs de la propriété Bonanza ») pour acheter la propriété, y compris les droits de superficie, les droits miniers et les biens personnels ainsi que les permis associés à la propriété Bonanza. Aux termes de la convention, la Société était tenue d'émettre 6 000 000 actions en contrepartie pour régler le prix d'achat de 300 000 \$. Outre l'émission des actions en contrepartie, la Société a également accordé aux vendeurs de la propriété Bonanza une redevance indivise égale à 3,0 % du rendement net de la fonderie (« RNF ») pour toute production provenant de la propriété Bonanza.

Le 6 juin 2023, la Société a conclu une convention d'option avec Mabel Ventures Inc. (« Mabel »), une société ouverte de la Colombie-Britannique, aux termes de laquelle Mabel a le droit d'acquérir une participation de 51 % dans le projet Bonanza. Aux termes de la convention d'option :

- Mabel peut acquérir une participation de 25 % dans le projet en engageant 100 000 \$ de dépenses et en émettant 500 000 actions ordinaires à la Société (reçues, voir note 5) au plus tard le 31 décembre 2023.
- À la suite de l'acquisition de la participation initiale de 25 % dans le projet, Mabel pourra acquérir une participation supplémentaire de 26 % en engageant des dépenses de 150 000 \$ au plus tard le 31 décembre 2024.

Dans le cas où Mabel exercerait la totalité ou une partie de l'option, à la fin de la période d'option, les parties établiront une coentreprise pour faire avancer le développement du projet.

Propriété Horizon

Propriété Horizon 1

La propriété Horizon 1 est située près de la municipalité de Wabikoba Lake, en Ontario. Le 22 février 2019, la Société a signé une convention d'achat avec quatre parties, dont deux sont liées à des administrateurs (collectivement, les « vendeurs de la propriété Horizon 1 »), pour l'achat de la propriété, y compris les droits de superficie, les droits miniers, les biens personnels et les permis associés à la propriété. Aux termes de la convention, la Société était tenue d'émettre 3 500 000 actions en contrepartie pour régler le prix d'achat de 175 000 \$. Outre l'émission des actions en contrepartie, la Société a également accordé aux vendeurs de la propriété Horizon 1 une redevance indivise égale à 3,0 % du RNF pour toute production provenant de la propriété Horizon 1.

Propriété Horizon 2

La propriété Horizon 2 est située près de la municipalité de Wabikoba Lake, en Ontario. Le 22 février 2019, la Société a signé une convention d'achat avec North American Exploration Inc. (le « vendeur de la propriété Horizon 2 »), pour l'achat de la propriété, y compris les droits de superficie, les droits miniers, les biens personnels et les permis associés à la propriété. Aux termes de la convention, la Société était tenue d'émettre 150 000 actions en contrepartie pour régler le prix d'achat de 7 500 \$. Lors de l'émission des actions en contrepartie, la Société a également accordé aux vendeurs de la propriété Horizon 2 une redevance indivise égale à 3,0 % du RNF pour toute production provenant de la propriété Horizon 2.

Abitibi Metals Corp. (auparavant Goldseek Resources Inc.)

Notes afférentes aux états financiers

Exercices clos les 30 juin 2024 et 2023 (en dollars canadiens)

4. Actifs d'exploration et d'évaluation (suite)

Propriété Horizon North-West

La Société a acquis une participation de 100 % dans la propriété Horizon North-West le 21 juillet 2020. La propriété est assujettie à un RNF de 3 %. Conformément à l'entente définitive, la Société a émis 40 000 actions d'une valeur de 16 200 \$. La Société peut acheter la moitié des redevances sur le RNF en tout temps pour 1 500 000 \$ aux titulaires des redevances héritées.

La propriété Horizon 1, la propriété Horizon 2 et la propriété Horizon Nord-West sont collectivement désignées la propriété Horizon.

Propriété Quevillon Ouest

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2020, la Société a acquis la propriété Quevillon Ouest par jalonnement direct.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2023, la Société a décidé de ne plus poursuivre l'exploitation de la propriété et a enregistré une perte de valeur de 62 409 \$.

Propriété Southern Arm

Le 22 avril 2020, la Société a acquis la propriété Southern Arm par jalonnement direct. Le 26 mai 2020, la Société a acquis huit autres claims de Midland Exploration Inc. (« Midland »). L'entente pour l'acquisition de la propriété est la suivante :

- Les huit claims ont été acquis dans le cadre d'une entente d'échange de propriétés avec Midland, aux termes de laquelle la Société a échangé sa propriété de Quévillon Nord (voir ci-dessous). La Société a accordé à Midland une redevance de 2 % sur le RNF sur la propriété avec une option de rachat de 1 % pour 1 million de dollars. Midland a accepté d'assumer la redevance de 2 % sur le RNF payable sur la propriété Quévillon Nord, tel qu'il est décrit ci-dessous :
- La Société a acquis la propriété Quevillon Nord le 12 mai 2020. Conformément à une entente définitive, la Société a acquis une participation de 100 %, sous réserve d'une redevance de 2 % sur le RNF, dans la propriété Quevillon Nord auprès de deux vendeurs qui possédaient la propriété à 50 % chacun, et un vendeur était une société sous le contrôle du chef de la direction de la Société. Les modalités de l'achat étaient les suivantes :
 - Au moment de l'acceptation de la CSE, payer 1 000 \$ en espèces (payés) et émettre 15 000 actions de la Société (émises avec une juste valeur de 4 500 \$);
 - La Société peut acheter 1 % (ou 1/2) du RNF en tout temps pour 1 million de dollars. Il a été convenu que la redevance serait assumée par Midland aux termes de l'en vertu de l'entente d'échange de propriétés.

Propriété Val-D'Or Nord

En novembre 2020, la Société a acquis la propriété Val-D'Or Nord par jalonnement direct.

Abitibi Metals Corp. (auparavant Goldseek Resources Inc.)

Notes afférentes aux états financiers

Exercices clos les 30 juin 2024 et 2023 (en dollars canadiens)

4. Actifs d'exploration et d'évaluation (suite)

Propriété Beschefer

En février 2021, la Société a conclu une convention d'option pour acquérir 100 % de la propriété Beschefer auprès de Wallbridge Mining Company Limited. Conformément aux modalités de la convention d'option, la Société peut exercer l'option d'acquérir la propriété en :

- engageant des dépenses d'exploration d'un montant de 3 000 000 \$, réparties comme suit :
 - 500 000 \$ au plus tard au premier anniversaire (engagés);
 - 1 250 000 \$ cumulés au plus tard le deuxième anniversaire (engagés);
 - 3 000 000 \$ cumulés au plus tard le quatrième anniversaire.

- émettant 4 283 672 actions ordinaires de la Société comme suit :
 - 750 000 actions ordinaires à la suite de la signature de l'entente (émises);
 - 750 000 actions ordinaires au premier anniversaire (émises);
 - 750 000 actions ordinaires au deuxième anniversaire (émises);
 - 2 033 672 actions ordinaires au quatrième anniversaire.

La propriété Beschefer est assujettie à un RNF de 1 % et de 2 % sur toute production commerciale future.

En février 2023, la Société a acquis 100 % des claims supplémentaires agrandissant la propriété Beschefer. En contrepartie, la société a effectué un paiement en espèces de 5 000 \$ et a émis 600 000 actions ordinaires (évaluées à 27 000 \$). Les claims supplémentaires sont assujettis à un RNF de 2 %, dont la moitié peut être achetée en tout temps pour 1 000 000 \$.

B26

Le 15 novembre 2023, la Société a signé une entente définitive (l'« entente définitive ») pour acquérir jusqu'à 80 % du gisement B26 (« B26 ») de SOQUEM Inc. (« SOQUEM »). Conformément aux modalités de l'entente définitive, la Société a le droit d'obtenir une participation de 80 % dans le gisement B26 au moyen d'une option en deux phases :

Afin d'obtenir une participation indivise de 50 % dans B26,

- effectuer un paiement en espèces de 50 000 \$ et émettre 5 % du total des actions ordinaires émises et en circulation de la Société à la date d'entrée en vigueur de l'entente définitive (remplie);
- effectuer un paiement en espèces de 50 000 \$, compléter les actions à 9,9 % en fonction du total des actions émises et en circulation au premier anniversaire de la date d'entrée en vigueur, et engager 1 000 000 \$ en travaux d'exploration au total au plus tard le premier anniversaire de la date d'entrée en vigueur de l'entente définitive;
- effectuer un paiement en espèces de 100 000 \$, compléter les actions à 9,9 % en fonction du total des actions émises et en circulation le 15 novembre 2025 et engager 4 000 000 \$ en travaux d'exploration au total au plus tard le 15 novembre 2025;
- effectuer un paiement en espèces de 200 000 \$, compléter les actions à 9,9 % en fonction du total des actions émises et en circulation le 15 novembre 2027 et engager 7 500 000 \$ en travaux d'exploration au total au plus tard le 15 novembre 2027.

Abitibi Metals Corp. (auparavant Goldseek Resources Inc.)

Notes afférentes aux états financiers

Exercices clos les 30 juin 2024 et 2023 (en dollars canadiens)

4. Actifs d'exploration et d'évaluation (suite)

B26 (suite)

Afin d'exercer l'option d'acquérir une participation supplémentaire de 30 % pour une participation totale indivise de 80 % dans la propriété B26 :

- La Société financera et livrera une évaluation économique préliminaire, au sens du Règlement 43-101;
- émettra des actions pour porter la participation totale de SOQUEM à 9,9 % des actions ordinaires;
- effectuera un paiement en espèces de 1 000 000 \$ moins la réduction calculée ci-après;
- engagera des dépenses en travaux d'exploration supplémentaires de 7 000 000 \$ pour la propriété B26 dans les trois ans suivant l'exercice de l'option de 50 %.

La Société déterminera la valeur des actions émises pour porter la participation de SOQUEM à 9,9 % en se fondant sur la moyenne pondérée des 10 jours précédant la date d'émission, qui sera déduite du montant de 1 000 000 \$ en espèces requis ci-dessus.

Le projet sera converti en coentreprise, la Société prenant en charge 80 % des dépenses futures de développement et SOQUEM, 20 %.

La propriété B26 est assujettie à un RNF de 2 % accordé à SOQUEM. La Société a le droit de racheter 1 % du RSN à raison de 2 000 000 \$.

5. Titres négociables

Tous les titres négociables détenus par la Société ont été acquis par le biais d'options sur biens et d'opérations de vente avec les sociétés ci-dessous. Au 30 juin 2024, les éléments suivants étaient inclus dans les titres négociables :

	Nombre d' actions	Coût d'acquisition	Ajustement de la juste valeur	Juste valeur
Mabel Ventures Inc.	500 000	10 000 \$	25 000 \$	35 000 \$

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2024 :

- la Société a reçu 500 000 actions de Mabel Ventures Inc. évaluées à 10 000 \$ au moment de la réception, pour la propriété Bonanza (voir note 4).

Au 30 juin 2023, la Société ne détenait aucun titre négociable.

6. Crédoiteurs et charges à payer

Les crédoiteurs et les charges à payer de la société sont principalement constitués de montants dus au titre d'achats liés aux activités d'exploitation générales.

	30 juin 2024	30 juin 2023
Crédoiteurs	999 758 \$	65 826 \$
Charges à payer	118 905	39 990
	1 118 663 \$	105 816 \$

Abitibi Metals Corp. (auparavant Goldseek Resources Inc.)

Notes afférentes aux états financiers

Exercices clos les 30 juin 2024 et 2023 (en dollars canadiens)

7. Capital-actions

a) Capital-actions autorisé

Nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale.

b) Émis

	Nombre d' actions	Capital-actions
Solde au 30 juin 2022	37 676 061	4 817 677 \$
Actions émises contre une somme en espèces, nettes (i)	21 257 143	831 500
Prime sur les actions accréditives (i)	-	(87 500)
Actions émises pour les actifs d'exploration et d'évaluation	1 350 000	60 750
Solde au 30 juin 2023	60 283 204	5 622 427
Actions émises contre une somme en espèces, nettes (ii)(iii)(iv)	39 700 223	20 475 079
Prime sur les actions accréditives (iii)(iv)	-	(2 808 523)
Bons de souscription exercés	3 081 500	544 375
Juste valeur des bons de souscription exercés	-	22 299
Options de souscription d'actions exercées	3 800 000	250 000
Juste valeur des options d'achat d'actions exercées	-	155 452
Actions émises pour les actifs d'exploration et d'évaluation	3 164 160	1 234 022
Solde au 30 juin 2024	110 029 087	25 495 131 \$

i) Le 29 novembre 2022, la Société a émis 3 757 143 actions ordinaires non accréditives au prix de 0,035 \$ par action pour un produit brut de 131 500 \$ et 17 500 000 actions accréditives du Québec au prix de 0,04 \$ par action accréditive pour un produit brut de 700 000 \$. La Société a comptabilisé une prime au titre du passif lié aux actions accréditives de 87 500 \$ au moment du financement. La Société n'a engagé aucun coût d'émission d'actions.

ii) Le 15 décembre 2023, la Société a émis 14 592 834 actions ordinaires au prix de 0,30 \$ par action pour un produit brut de 4 377 850 \$. La Société a payé des commissions d'intermédiaire totalisant 9 450 \$ et émis 31 500 bons de souscription de courtier. Chaque bon de souscription de courtier peut être exercé à raison de 0,30 \$ par action pour une période de 24 mois.

La juste valeur des 31 500 bons de souscription de courtier a été estimée à 12 792 \$ au moment de l'attribution, selon le modèle Black-Scholes d'évaluation des options, sur la base des hypothèses de marché suivantes : taux de rendement des actions de 0 %, taux sans risque de 3,94 %, durée de vie prévue de 2 ans et volatilité prévue de 152 %.

iii) Le 28 décembre 2023, la Société a émis 13 571 429 actions accréditives d'organismes de bienfaisance à 0,70 \$ par action et 833 333 actions accréditives à 0,60 \$ par action, pour un produit brut de 10 000 000 \$. La Société a comptabilisé une prime au titre du passif lié aux actions accréditives de 1 085 714 \$ au moment du financement. La Société a payé des commissions d'intermédiaire totalisant 364 958 \$ et émis 365 751 bons de souscription de courtier. Chaque bon de souscription de courtier peut être exercé à raison de 0,70 \$ par action pour une période de 24 mois.

La juste valeur des 365 751 bons de souscription de courtier a été estimée à 161 329 \$ au moment de l'attribution, selon le modèle Black-Scholes d'évaluation des options, sur la base des hypothèses de marché suivantes : taux de rendement des actions de 0 %, taux sans risque de 3,92 %, durée de vie prévue de 2 ans et volatilité prévue de 152 %.

Abitibi Metals Corp. (auparavant Goldseek Resources Inc.)

Notes afférentes aux états financiers

Exercices clos les 30 juin 2024 et 2023 (en dollars canadiens)

7. Capital-actions (suite)

b) Émis (suite)

iv) Le 9 avril 2024, la Société a émis 5 940 723 actions ordinaires accréditatives d'organismes de bienfaisance à 0,86 \$ par action et 4 761 904 actions ordinaires à 0,42 \$ par action, pour un produit brut de 7 109 022 \$. La Société a comptabilisé une prime au titre du passif lié aux actions accréditatives de 1 722 809 \$ au moment du financement. La Société a payé des commissions d'intermédiaire totalisant 271 182 \$ et émis 245 550 bons de souscription de courtier. Chaque bon de souscription de courtier peut être exercé à raison de 0,86 \$ par action pour une période de 24 mois.

La juste valeur des 245 550 bons de souscription de courtier a été estimée à 95 225 \$ au moment de l'attribution, selon le modèle Black-Scholes d'évaluation des options, sur la base des hypothèses de marché suivantes : taux de rendement des actions de 0 %, taux sans risque de 4,20 %, durée de vie prévue de 2 ans et volatilité prévue de 155 %.

c) Options d'achat d'actions

Le 1^{er} mai 2019, la Société a adopté un régime d'options d'achat d'actions, en vertu duquel le conseil d'administration peut attribuer des options aux administrateurs, employés et consultants de la Société. Le nombre maximal d'options d'achat d'actions pouvant être émises a été fixé à 10 % du nombre d'actions ordinaires en circulation. Le prix d'exercice ne peut être inférieur au cours de clôture des actions le jour précédant immédiatement la date d'attribution et la date d'expiration d'une option ne peut être postérieure au dixième anniversaire de la date d'attribution.

Le tableau ci-dessous récapitule les changements apportés aux options d'achat d'actions de la Société pour les exercices clos les 30 juin 2024 et 2023 :

	Nombre d'options d'achat d'actions	Prix d'exercice moyen d'options
Solde au 30 juin 2022	3 300 000	0,20 \$
Expirées	350 000	0,30
Solde au 30 juin 2023	2 950 000	0,19
Exercées	(3 800 000)	0,07
Octroyées (i)(ii)(iii)	4 700 000	0,13
Expirées	(550 000)	0,40
Solde au 30 juin 2024	3 300 000	0,21 \$

i) Le 4 septembre 2023, la Société a attribué 3 000 000 options d'achat d'actions à des consultants de la Société. Les options d'achat d'actions autorisent le porteur de l'option à acheter une action ordinaire de la Société au prix de 0,05 \$ par action pour une période de deux ans à compter de la date d'attribution, les droits étant immédiatement acquis. La juste valeur des options sur actions a été estimée à 103 845 \$ au moment de l'attribution, selon le modèle Black-Scholes d'évaluation des options. Ce modèle s'est basé sur les hypothèses de marché actuelles suivantes : taux de rendement prévu des actions de 0 %, taux sans risque de 4,55 %, durée de vie prévue de 2 ans et volatilité prévue de 140 %.

ii) Le 27 octobre 2023, la Société a attribué 1 000 000 options d'achat d'actions à un consultant de la Société. Les options d'achat d'actions autorisent le porteur de l'option à acheter une action ordinaire de la Société au prix de 0,10 \$ par action pour une période de deux ans à compter de la date d'attribution, les droits étant immédiatement acquis. La juste valeur des options sur actions a été estimée à 69 240 \$ au moment de l'attribution, selon le modèle Black-Scholes d'évaluation des options. Ce modèle s'est basé sur les hypothèses de marché actuelles suivantes : taux de rendement prévu des actions de 0 %, taux sans risque de 4,58 %, durée de vie prévue de 2 ans et volatilité prévue de 140 %.

Abitibi Metals Corp. (auparavant Goldseek Resources Inc.)

Notes afférentes aux états financiers

Exercices clos les 30 juin 2024 et 2023 (en dollars canadiens)

7. Capital-actions (suite)

c) Options d'achat d'actions (suite)

- iii) Le 30 janvier 2024, la Société a attribué 700 000 options d'achat d'actions à des consultants de la Société. Les options d'achat d'actions autorisent le porteur de l'option à acheter une action ordinaire de la Société au prix de 0,50 \$ par action pour une période de cinq ans à compter de la date d'attribution, les droits étant immédiatement acquis. La juste valeur des options d'achat d'actions a été estimée à 263 835 \$ au moment de l'attribution, selon le modèle Black-Scholes d'évaluation des options. Ce modèle s'est basé sur les hypothèses de marché actuelles suivantes : taux de rendement prévu des actions de 0 %, taux sans risque de 3,49 %, durée de vie prévue de 5 ans et volatilité prévue de 146 %.

Le tableau suivant présente les options d'achat d'actions susceptibles d'exercice et en circulation au 30 juin 2024 :

Date d'expiration	Prix d'exercice (\$)	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)	Nombre d'options en cours
15 février 2025	0,15	0,63	1 600 000
27 octobre 2025	0,10	1,33	1 000 000
30 janvier 2029	0,50	4,59	700 000
	0,21	1,68	3 300 000

La réserve représente la juste valeur des options sur actions jusqu'à ce que les paiements fondés sur des actions soient exercés, moment où le montant correspondant sera transféré au déficit.

d) Bons de souscription

Ci-après, un aperçu des opérations sur bons de souscription et du nombre de bons de souscription en circulation :

	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice moyen pondéré
Solde au 30 juin 2022	7 213 280	0,40 \$
Expirées	(3 276 781)	0,54
Solde au 30 juin 2023	3 936 499	0,28
Exercées	(2 836 500)	0,18
Expirées	(1 099 999)	0,53
Solde au 30 juin 2024	-	- \$

Il n'y a pas de bons de souscription en circulation au 30 juin 2024.

Abitibi Metals Corp. (auparavant Goldseek Resources Inc.)

Notes afférentes aux états financiers

Exercices clos les 30 juin 2024 et 2023 (en dollars canadiens)

7. Capital-actions (suite)

e) Bons de souscription de courtier

Ci-après, un aperçu des opérations sur bons de souscription de courtier et du nombre de bons de souscription de courtier en circulation :

	Nombre de bons de souscription de courtier	Prix d'exercice moyen pondéré
Solde au 30 juin 2022	834 676	0,28 \$
Expirées	(415 567)	0,28
Solde au 30 juin 2023	419 109	0,28
Exercées	(245 000)	0,15
Émises	642 801	0,74
Expirées	(174 109)	0,45
Solde au 30 juin 2024	642 801	0,74 \$

Le tableau suivant présente les bons de souscription de courtier en circulation au 30 juin 2024 :

Date d'expiration	Prix d'exercice (\$)	Nombre de bons de souscription de courtier en circulation
15 décembre 2025	0,30	31 500
28 décembre 2025	0,70	365 751
9 avril 2026	0,86	245 550
	0,74	642 801

Abitibi Metals Corp. (auparavant Goldseek Resources Inc.)

Notes afférentes aux états financiers

Exercices clos les 30 juin 2024 et 2023 (en dollars canadiens)

8. Transactions entre parties liées

La Société a conclu les transactions suivantes avec des parties liées :

	Exercice clos le 30 juin 2024	Exercice clos le 30 juin 2023
Consultation (i)	26 500 \$	17 500 \$
Consultation, inclus dans les actifs d'exploration et d'évaluation (i)	186 000	57 500
Honoraires professionnels (ii)	32 829	29 057
Frais administratifs et généraux (ii)	27 167	15 932
	272 496 \$	119 989 \$

- i) Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2024, la Société a engagé des honoraires de consultation de 26 500 \$ (17 500 \$ en 2023) et des honoraires de consultation inclus dans les actifs d'exploration et d'évaluation de 186 000 \$ (57 500 \$ en 2023) auprès d'une société contrôlée par le chef de la direction.
- ii) Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2024, la Société a versé des honoraires professionnels et des frais généraux et administratifs de 59 996 \$ (44 989 \$ en 2023) à Marrelli Support Services Inc., DSA Corporate Services Inc., DSA Filing Services Limited et Marrelli Trust Company Limited, collectivement, le « groupe Marrelli », pour un employé du groupe Marrelli qui agit à titre de chef des services financiers de la Société et pour des services de tenue de livres, de dépôt réglementaire, de secrétariat d'entreprise et les d'agent des transferts. Au 30 juin 2024, un montant de 1 616 \$ était dû au groupe Marrelli (3 646 \$ au 30 juin 2023) et ce montant a été comptabilisé dans les créditeurs et charges à payer.

Les montants à payer à des personnes apparentées ne sont pas garantis, ne portent pas intérêt et sont payables à vue.

Abitibi Metals Corp. (auparavant Goldseek Resources Inc.)

Notes afférentes aux états financiers

Exercices clos les 30 juin 2024 et 2023 (en dollars canadiens)

9. Impôt sur le revenu

Le rapprochement entre l'impôt sur le revenu calculé au taux d'imposition combiné prévu par la loi et la charge d'impôt sur le revenu se présente comme suit :

	Exercice clos le 30 juin 2024	Exercice clos le 30 juin 2023
Perte avant impôts sur les bénéfices	(1 835 259) \$	(182 440) \$
Charge (recouvrement) d'impôt prévu de 27 % (2023 – 27 %)	(495 520)	(49 000)
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Écart permanent	(18 074)	(2 000)
Incidence sur les actions accréditives	1 322 418	32 000
Ajustement de la provision des années précédentes	-	339 000
Autres éléments	(231 484)	(32 000)
Total charge d'impôt différé	577 340	288 000

Les principales composantes des actifs et des passifs d'impôt différé de la Société sont les suivantes :

	30 juin 2024	30 juin 2023
Pertes autres qu'en capital	873 238 \$	299 000 \$
Frais d'émission d'actions	170 622	-
Propriétés minières	(2 153 200)	(831 000)
Passif d'impôt différé, montant net	(1 109 340) \$	(532 000) \$

	30 juin 2024	Date d'expiration	30 juin 2023	Date d'expiration
Écarts temporaires				
Frais d'émission d'actions	631 936 \$	De 2025 à 2028	112 405 \$	De 2024 à 2027
Pertes autres que les pertes en capital disponibles pour des périodes futures Canada	3 234 214 \$	De 2039 à 2044	1 109 098 \$	De 2039 à 2043

Les attributs fiscaux sont susceptibles d'être examinés et éventuellement ajustés par les autorités fiscales.

Abitibi Metals Corp. (auparavant Goldseek Resources Inc.)

Notes afférentes aux états financiers

Exercices clos les 30 juin 2024 et 2023 (en dollars canadiens)

10. Information sectorielle

La Société a un seul secteur d'activité, à savoir l'exploration de propriétés minières. Toutes les activités d'exploration de la Société ont été menées au Canada.

11. Engagement

Dans le cadre du financement par actions accréditives en 2023 et 2024, la Société s'engage à engager des frais d'exploration au Canada admissibles (au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu [Canada]) totalisant 10 000 000 \$ d'ici le 31 décembre 2024 et 5 109 022 \$ d'ici le 31 décembre 2025. Si la Société n'engage pas les frais admissibles requis, elle sera tenue d'indemniser les porteurs d'actions accréditives pour tout impôt et autres coûts qu'ils doivent payer parce que la Société n'a pas engagé les frais requis.

Au 30 juin 2024, la Société doit engager environ 5 125 128 \$ de frais d'exploration admissibles d'ici le 31 décembre 2024 et 5 109 022 \$ d'ici le 31 décembre 2025.

12. Risques financiers et gestion du capital

Le conseil d'administration approuve et contrôle les processus de gestion des risques, y compris les politiques de placement consignées, les limites de contrepartie et les structures de contrôle et de reddition de comptes. Le type d'exposition au risque et la manière dont cette exposition est gérée sont présentés ci-dessous :

Risque de crédit

Le risque lié au crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit auxquels la Société est exposée concernent sa trésorerie détenue sur des comptes bancaires. La majeure partie de la trésorerie est déposée sur des comptes bancaires ouverts auprès de grandes banques canadiennes.

Étant donné que la majeure partie de la trésorerie de la Société est détenue par une banque, il existe une concentration du risque de crédit. Ce risque est géré en faisant appel à une grande banque qui est une institution financière ayant obtenu une cote de crédit élevée des agences de notation. L'exposition maximale de la Société au risque de crédit au 30 juin 2024 était évaluée à 15 665 569 \$ (contre 1 012 964 \$ au 30 juin 2023).

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours du marché, tels que les taux de change, les prix des matières premières, les taux d'intérêt et la liquidité. Ci-après, une analyse des principales expositions de la Société au risque de marché et de la manière dont ces expositions sont actuellement gérées :

Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de la trésorerie futurs liés à un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Les actifs et passifs financiers de la Société ainsi que ses coûts d'exploitation sont principalement libellés en dollars canadiens et, par conséquent, ses instruments financiers ne sont pas exposés à un risque de change important en fin d'exercice. La Société ne dispose pas de programme de couverture de change (dollar américain) en raison de son exposition aux gains ou pertes financiers résultant des fluctuations des taux de change par rapport au dollar canadien.

Abitibi Metals Corp. (auparavant Goldseek Resources Inc.)

Notes afférentes aux états financiers

Exercices clos les 30 juin 2024 et 2023 (en dollars canadiens)

12. Risques financiers et gestion du capital (suite)

Risque lié au prix des marchandises

Les prix des marchandises, et en particulier les cours au comptant de l'or, fluctuent et sont affectés par des facteurs hors du contrôle de la Société. Les cours au comptant actuels et futurs ont une incidence considérable sur le sentiment du marché en matière d'investissement dans les sociétés d'exploration minière et peuvent affecter la capacité de la Société à lever des fonds propres pour ses besoins courants en fonds de roulement.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt. Le risque de taux d'intérêt auquel est exposé la Société est minime dans la mesure où il n'y a aucun emprunt ni aucune dette portant intérêt. La Société n'a pas conclu de swaps de taux d'intérêt ni d'autres programmes actifs de gestion des taux d'intérêt pour le moment.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure de respecter ses obligations à leur échéance. Au 30 juin 2024, le fonds de roulement de la Société s'élevait à 13 276 247 \$. La capacité de la Société à poursuivre son exploitation dépend de la capacité de la direction à lever des fonds supplémentaires par le biais d'émissions futures de titres de créance ou de capitaux propres. La Société gère le risque de liquidité en établissant des prévisions de ses flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et de ses activités d'investissement et de financement à venir. La direction et le conseil d'administration participent activement à l'examen, à la planification et à l'approbation des dépenses et des engagements importants. La Société est exposée à un risque de liquidité.

Gestion du capital

L'objectif de la Société en matière de gestion du capital est de préserver sa capacité à poursuivre ses activités afin qu'elle puisse générer un rendement pour ses actionnaires et des avantages pour les autres parties prenantes.

La Société considère les éléments inclus dans les capitaux propres comme du capital. La Société gère la structure du capital et y apporte des ajustements en fonction de l'évolution de la conjoncture économique et des caractéristiques de risque des actifs sous-jacents. Pour maintenir ou ajuster sa structure de capital, la Société peut émettre de nouvelles actions, vendre des actifs pour régler des dettes ou rembourser du capital à ses actionnaires. La Société n'est assujettie à aucune exigence en matière de capital imposée par des entités externes. Aucun changement n'a été apporté à la gestion du capital de la Société au cours de l'exercice clos le 30 juin 2024.

Classement des instruments financiers

Le tableau suivant fournit un aperçu des données relatives aux valeurs comptables des instruments financiers de la Société pour les exercices clos à ces dates :

	30 juin 2024	30 juin 2023
Actifs (i)	15 665 569 \$	1 012 964 \$
Titres négociables (ii)	35 000 \$	- \$
Passifs au coût amorti (iii)	1 118 663 \$	105 816 \$

- i) Les actifs comprennent la trésorerie, qui est évaluée au coût amorti.
ii) Les titres négociables sont évalués à la JVRN.
iii) Les passifs comprennent les créditeurs et les charges à payer, évalués au coût amorti.

Abitibi Metals Corp. (auparavant Goldseek Resources Inc.)

Notes afférentes aux états financiers

Exercices clos les 30 juin 2024 et 2023 (en dollars canadiens)

12. Risques financiers et gestion du capital (suite)

Juste valeur

Les instruments financiers évalués à la juste valeur sont classés dans l'un des trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs en fonction de la fiabilité relative des données utilisées pour estimer ces justes valeurs. Les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

- Niveau 1 – Prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 – Données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les prix cotés qui sont observables directement ou indirectement;
- Niveau 3 – Données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

13. Événements postérieurs

- i) Le 17 juillet 2024, la Société a conclu une convention d'option avec Usha Resources Ltd. (« USHA »), aux termes de laquelle l'USHA a le droit d'acheter une participation de 100 % dans la propriété Southern Arm, sous réserve d'un RNF de 2 %. Conformément aux modalités de la convention d'option, USHA peut exercer l'option d'acquérir la propriété en :
- émettant 2 500 000 actions à la date d'entrée en vigueur de la convention;
 - émettant 2 500 000 actions au plus tard à la date anniversaire de l'entrée en vigueur de la convention;
 - en engageant 2 000 000 \$ en frais d'exploration au plus tard le deuxième anniversaire de la date d'entrée en vigueur de la convention.
- ii) Le 27 août 2024, la Société a attribué 1 050 000 options d'achat d'actions à un administrateur et à des consultants de la Société. Les options d'achat d'actions autorisent le porteur de l'option à acheter une action ordinaire de la Société au prix de 0,40 \$ par action pour une période de cinq ans à compter de la date d'attribution, les droits étant immédiatement acquis.